

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

LOI ORDINAIRE

L/2024/ - 017 /CNT

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRÊT ENTRE
LA REPUBLIQUE DE GUINÉE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT,
RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
AGROPASTORAL, A LA DIGITALISATION ET A L'ACCÈS AUX MARCHES
EN GUINÉE**

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition, en son article 57 ;

Vu la Loi organique N°2022/001/CNT, portant Règlement Intérieur du Conseil National de la Transition de la République de Guinée, en son article 56 ;

Après en avoir examiné et délibéré en sa séance plénière du 8 juillet 2024 ;

Adopte la Loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement (BAD), relatif au financement du projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée, signé le 3 août 2023 pour un montant de vingt-et-un millions d'unités de compte (21 000 000 UC).

Article 2 : La présente Loi, qui entre en vigueur à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la République.

Conakry, le 08 JUL. 2024

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance



M. Mory DOUNOH



Le Président de Séance

**Le Président du Conseil National
de la Transition**



Dr Dansa KOUROUMA